

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Communauté de
Communes du Jovinien



EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Séance du 27 janvier 2010

CONVOCATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 19 JANVIER 2010
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 1^{ER}
FEVRIER 2010
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt sept janvier deux mille dix à dix huit heures trente dans les salons de l'Hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENTS PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, , Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Madame Catherine DECUYPER, représentée par Madame Raymonde ALLOUIS,
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, représenté par Monsieur Alain GREMET,
Madame Manuelle MOINE, représentée par Monsieur Mohamed BELKAID.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : (N°04/2010) ACQUISITION D'UN TERRAIN A VOCATION ECONOMIQUE ROUTE DE MONTARGIS.

N°04/2010

OBJET : Acquisition d'un terrain à vocation économique route de Montargis.

La Communauté de Communes du Jovinien poursuit ses recherches en foncier à vocation économique afin de répondre aux demandes de nouveaux entrepreneurs. A ce titre, et après accord de la SCI RITTAL IMMOBILIER, en date du 18 décembre 2009, il est proposé au Conseil Communautaire d'acquérir un terrain de 9 480 m² situé route de Montargis, entre ERTOP et DELTA MARBRE.

Ce terrain est cadastré en section BI N° 475, en zone UE du Plan Local d'Urbanisme approuvé, le 18 mars 2005 et en zone bleue du PPRN approuvé le 16 février 2005, annulé le 10 mai 2007 par le TA de Dijon. Un nouveau PPRN a été prescrit le 24 nov. 2008.

France Domaines a évalué ce terrain à 12 euros HT le m², en date du 16 janvier 2010, soit une valeur totale de 113 760 euros HT. Cette évaluation tient compte de l'origine de propriété, de l'état du sol, de la situation locative du marché immobilier actuel, de la taille du terrain et de sa situation.

VU l'exposé du Président,

CONSIDERANT la demande de foncier à vocation économique sur le territoire jovinien,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité à 25 voix pour et 1 abstention (M.LEAU)

- **DECIDE** d'accepter la proposition de prix à 12 euros HT le m² soit 113 760 euros HT pour 9 480 m² et d'acquérir cette parcelle,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à lancer la transaction et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette acquisition.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Communauté de Communes
du Jovinien

